

PENSION 2023-2024

2^{ème} enfant

Veillez trouver ci-dessous les différents montants fixés par la circulaire 8876 du 29/03/2023, en matière de pension d'internat pour l'année académique 2023-2024.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Tarif 2^{ème} enfant

Montant annuel : 2 672.05 €

Montant journalier : 14.84€



Réservation à
l'inscription : 80.00 €
Pour le 01/09/2023

2592.05 €

Réservation à
l'inscription : 80.00 €
Pour le 01/09/2023

217.65 €

Pour le 1^{er} de chaque
mois, jusqu'en mai

296.80 €

Réservation à
l'inscription : 80.00 €
Pour le 01/09/2023

1107.58 €

Pour le 01/01/2024

890.68 €

Pour le 01/04/2024

593.79 €

ATTENTION :

- Pas de paiement en juin 2024.
- Tout départ anticipatif est une rupture de contrat, ce départ donnera lieu à un calcul de pénalité.
- Les rappels de non-paiement se feront par voie recommandée, les frais postaux vous seront facturés.

IBAN : BE10-0912-1204-9204

BIC : GKCCBEBB

Internat Autonome de la F.W.B.- Rue de la Cité, 64 6800 LIBRAMONT

Tél. :061/22 31 01 Mail : direction@m-d-e.be Site : <http://www.maisondesétudiants.be>